Aux petits soins pour le bien-être de votre animal

Chaque année, la SPA de l'Estrie accueille quelques milliers de chats et de chiens abandonnés, perdus et non identifiés, issus de portées non désirées, ou victimes de négligence ou de cruauté. Elle tente, du mieux qu'elle le peut, de changer cette triste réalité, mais c'est avec les efforts de l'ensemble de la collectivité que la vie de bon nombre d'animaux pourra véritablement être meilleure.

C'est donc dans cette perspective qu'elle lançait, à l'automne 2012, la campagne d'information et de sensibilisation « Le Bon Gardien ». Sympathique et amusante, cette campagne invite les Estriens à adopter cinq habitudes simples à l'égard de leur compagnon à quatre pattes, habitudes qui peuvent réellement entraîner une amélioration notable des conditions de vie de plusieurs chats et chiens.

La première règle de base consiste à adopter un animal de façon réfléchie. Un bon gardien s'assure également…

2) d'enregistrer son animal de compagnie et de lui faire porter son médaillon d'identification;
3) de le faire stériliser;
4) de l'éduquer;
5) et, enfin, d'en prendre soin.

Ce dernier élément peut sembler anodin, mais plusieurs chats et chiens ne bénéficient pas de tous les soins nécessaires à leur bien-être physique et psychologique. Nourrir et abreuver un animal ne suffisent pas à répondre à ses divers besoins; plusieurs autres soins doivent en effet figurer à sa routine. Un bon gardien assure ainsi le bien-être de son animal en :

- lui offrant une nourriture de qualité, adaptée à son âge et contribuant à sa saine croissance et au maintien de sa bonne forme physique;
- lui offrant un accès permanent à de l'eau propre et fraîche;
- visitant régulièrement son vétérinaire et en suivant ses recommandations;
- le toilettant régulièrement;
- le mettant à l'abri des dangers intérieurs (produits chimiques, pesticides, médicaments, menus objets, plantes, etc.) et extérieurs (intempéries, chaleur excessive, produits et outils, etc.)

Un bon gardien voit aussi à s'amuser avec son animal de compagnie et à lui faire faire de l'exercice sur une base quotidienne. Et bien sûr, il lui démontre son affection en le cajolant et en passant du bon temps avec lui!

Saviez-vous que la SPA de l'Estrie peut intervenir si vous êtes témoin d'actes de négligence ou de cruauté? N'hésitez pas à composer le 819 821-4727, option 5. Vous êtes la voix de ceux qui ne peuvent parler.